

Nom commercial : Cyanolit ® 221 F

Version : 8 / CH

Date de révision: 09.12.2024

remplace la version : 7 / CH

Date d'impression 21.01.2026

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

Cyanolit ® 221 F

UFI

UFI: 3C10-E0QU-S00A-NWHE

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisations identifiées**

SU3

Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

PC1

Adhésifs, produits d'étanchéité

Utilisations déconseillées

SU21

Utilisations par des consommateurs: Ménages privés (= grand public = consommateurs)

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**Adresse/fabricant**

Permapack AG

Reitbahnstrasse 51

9401 Rorschach

No. de téléphone +41 71 844 12 12

No. Fax +41 71 844 12 13

Adresse/Fournisseur

Hoenle Adhesives GmbH

Stierstädter Straße 4

61449 Steinbach / Taunus

No. de téléphone +49617162020

No. Fax +4961716202593

Adresse email de la msds.steinbach@hoenle.com

personne

responsable pour

cette FDS

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Centre Suisse d'Information Toxicologique (24h / 7 jours): +41 44 251 51 51 ou 145 (Suisse et Liechtenstein).

RUBRIQUE 2: Identification des dangers *****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Classification (règlement (CE) no 1272/2008)**

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Skin Irrit. 2 H315

Eye Irrit. 2 H319

STOT SE 3 H335

Produit classé et étiqueté d'après le règlement (CE) no 1272/2008.

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage**Etiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008**

Nom commercial : Cyanolit® 221 F

Version : 8 / CH

Date de révision: 09.12.2024

remplace la version : 7 / CH

Date d'impression 21.01.2026

Pictogrammes de danger**Mention d'avertissement**

Attention

Mentions de danger

H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Conseils de prudence ***

P261.9 Éviter de respirer les vapeurs/aérosols.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
P501.1 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'incinération industrielle.

composants dangereux déterminants pour l'étiquetage (règlement (CE)1272/2008)

contient Ethyl-2-cyanoacrylat

Informations complémentaires

EUH202 Cyanoacrylate. Danger. Colle à la peau et aux yeux en quelques secondes. À conserver hors de portée des enfants.

2.3. Autres dangers

Pas de dangers particuliers à mentionner.

La substance ne répond pas aux critères de classification PBT. La substance ne répond pas aux critères de classification vPvB. Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez l'homme. Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non ciblés.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**Composants dangereux****Ethyl-2-cyanoacrylat**

No. CAS	7085-85-0	
No. EINECS	230-391-5	
Numéro d'enregistrement	01-2119527766-29	
Concentration	>= 50 %	
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)		
	Eye Irrit. 2	H319
	STOT SE 3	H335
	Skin Irrit. 2	H315
		EUH202

Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)

STOT SE 3 H335 >= 10

2,2'-methylenebis(6-tert-butyl-4-methylphenol)

No. CAS 119-47-1

Nom commercial : Cyanolit® 221 F

Version : 8 / CH

Date de révision: 09.12.2024

remplace la version : 7 / CH

Date d'impression 21.01.2026

No. EINECS 204-327-1
Concentration $\geq 0,1 < 0,3 \%$
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)
Repr. 1B H360F

Liste des Candidats à l'inscription à l'Annexe XIV du Règlement (CE) No. 1907/2006 (REACH).

2,2'-methylenebis(6-tert-butyl-4-methylphenol)

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart. Protéger les secouristes. Dans tous les cas, présenter au médecin la fiche de données de sécurité.

En cas d'inhalation

Assurer un apport d'air frais. En cas d'inhalation massive de vapeurs, appeler aussitôt un médecin.

En cas de contact avec la peau

Laver immédiatement à l'eau et au savon. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux

Ecarter les paupières, rincer soigneusement les yeux avec de l'eau (15 min.). Appeler aussitôt un médecin.

En cas d'ingestion

En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Faire boire beaucoup d'eau par petites gorgées. Ne pas faire vomir.

Protéger les secouristes

Secouristes: Faites attention à l'autoprotection. Informations concernant les équipements individuels de protection : voir Section 8.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun symptôme connu à ce jour.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**Avis aux médecins / Risques**

Après l'ingestion avec le vomissement suivant il se produit l'aspiration dans les poumons et ca peut provoquer la pneumonie chimique ou l'étouffement

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyen d'extinction approprié**

Produits extincteurs en poudre, Dioxyde de carbone, Mousse

Moyens d'extinction non-appropriés

Jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux. tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxyde d'azote, etc..

5.3. Conseils aux pompiers

Nom commercial : Cyanolit® 221 F

Version : 8 / CH

Date de révision: 09.12.2024

remplace la version : 7 / CH

Date d'impression 21.01.2026

Equipements spéciaux pour la protection des intervenants

Ne pas inhaler les gaz dégagés lors d'une explosion ou d'un incendie. En cas d'incendie, utiliser un appareil de protection respiratoire approprié.

Autres données

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Eviter la contamination de la peau, des yeux et des vêtements. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les Sections 7 et 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la propagation à la surface (par ex. à l'aide de digues ou de barrières anti-huile). Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines. En cas d'écoulement du produit dans les canalisations d'égout, informer immédiatement les autorités compétentes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant (par ex. sable, Kieselguhr, liant universel, sciure). Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les Sections 7 et 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Conseils pour une manipulation sans danger**

Eviter la formation d'aérosol. Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail. Conserver le récipient bien fermé. Observer les mesures de précaution habituelles pour la manipulation des produits chimiques.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs**

Conserver dans l'emballage d'origine bien fermé. Aire de stockage dotée d'une bonne aération. Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale. Prévoir un sol étanche et résistant aux solvants.

Classes de stockage

Classe de stockage d'après TRGS 510 10

Des liquides combustibles

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver les récipients hermétiquement fermés, à l'abri de l'humidité, dans un endroit frais et bien ventilé. Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil. Observer les précautions indiquées sur TDS.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Préparation de colle

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition**

Ethyl-2-cyanoacrylat

Valeur

9

mg/m³

2

ppm(V)

Nom commercial : Cyanolit® 221 F

Version : 8 / CH

Date de révision: 09.12.2024

remplace la version : 7 / CH

Date d'impression 21.01.2026

Autres données

Autres paramètres à contrôler ne sont pas connus.

Dose dérivée sans effet (DNEL)/dose calculée d'effet minimum (DMEL)**2,2'-methylenebis(6-tert-butyl-4-methylphenol)**

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Ouvrier	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	1,25	mg/m ³

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Ouvrier	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	dermale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	0,36	mg/kg/d

8.2. Contrôles de l'exposition**Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène**

Tenir un dispositif de rinçage pour les yeux à disposition. Ne pas inhaler les gaz/vapeurs/aérosols. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Se nettoyer très soigneusement la peau après le travail (soins complémentaires si nécessaire).

Protection respiratoire - Note

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. En cas de brève exposition, utiliser un appareil filtrant avec filtre A

Protection des mains

Gants résistant aux produits chimiques	
Utilisation	Contact de courte durée avec les mains
Matériau approprié	nitrile
Épaisseur du gant	>= 0,4 mm
Temps de pénétration	> 480 min

Protection des yeux

Lunettes avec protection latérale

Protection du corps

Vêtement de travail couramment utilisés pour travaux chimiques.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

État de la matière	liquide
Couleur	incolore
Odeur	caractéristique

Point de fusion

Remarque non déterminé

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Valeur	62	°C
--------	----	----

inflammabilité

évaluation non déterminé

Limite inférieure et supérieure d'explosion

Nom commercial : Cyanolit® 221 F

Version : 8 / CH

Date de révision: 09.12.2024

remplace la version : 7 / CH

Date d'impression 21.01.2026

Remarque non déterminé

Point d'éclair

Valeur 83 °C

Température d'inflammabilité

Remarque non déterminé

température de décomposition

Remarque non déterminé

valeur pH

Remarque non déterminé

Viscosité**dynamique**

Valeur 2 mPa.s

température 25 °C

solubilité(s)

Remarque non déterminé

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

Remarque non déterminé

Pression de vapeur

Valeur 17,33 Pa

température 20 °C

Densité et/ou densité relativeValeur 1,02 g/cm³

température 25 °C

Densité de vapeur relative

Remarque non déterminé

9.2. Autres informations**La limite de l'odeur**

Remarque non déterminé

Le coefficient de l'évaporation

Remarque non déterminé

Hydrosolubilité

Remarque non déterminé

propriétés explosives

évaluation non déterminé

Propriétés comburantes

Remarque non déterminé

Autres données

Aucun(e) n'est connu(e).

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Pas de réactions dangereuses si les prescriptions de stockage et de manipulation sont respectées.

10.2. Stabilité chimique

Pas de réaction dangereuse connue.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue.

Nom commercial : Cyanolit® 221 F

Version : 8 / CH

Date de révision: 09.12.2024

remplace la version : 7 / CH

Date d'impression 21.01.2026

10.4. Conditions à éviter

Pas de réaction dangereuse connue.

10.5. Matières incompatibles

Aucuns connus.

10.6. Produits de décomposition dangereux

tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxyde d'azote, etc..

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008****Toxicité aiguë par voie orale**

Remarque non déterminé

Toxicité aiguë par pénétration cutanée

Remarque non déterminé

Toxicité aiguë par inhalation

Remarque non déterminé

Corrosion/irritation cutanée

Remarque non déterminé

lésions oculaires graves/irritation oculaire

Remarque non déterminé

sensibilisation

Remarque non déterminé

Toxicité subaiguë, subchronique et par longue durée

Remarque non déterminé

Mutagénicité

Remarque non déterminé

Toxicité pour la reproduction

Remarque non déterminé

Cancérogénicité

Remarque non déterminé

toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT)

Remarque non déterminé

11.2. Informations sur les autres dangers**Propriétés perturbant le système endocrinien chez l'homme**

Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez l'homme.

Expériences issues de la pratique

L'inhalation peut provoquer des irritations des voies respiratoires.

Autres données

Absence de données toxicologiques.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité****Indications générales**

non déterminé

Nom commercial : Cyanolit® 221 F

Version : 8 / CH

Date de révision: 09.12.2024

remplace la version : 7 / CH

Date d'impression 21.01.2026

12.2. Persistance et dégradabilité**Indications générales**

non déterminé

12.3. Potentiel de bioaccumulation**Indications générales**

non déterminé

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

Remarque

non déterminé

12.4. Mobilité dans le sol**Indications générales**

non déterminé

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**Indications générales**

non déterminé

Résultats des évaluations PBT et vPvB

La substance ne répond pas aux critères de classification PBT.

La substance ne répond pas aux critères de classification vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**Indications générales**

Des données additionnelles aux informations données sur le produit dans la présente sous-section ne sont pas disponibles.

Propriétés perturbant le système endocrinien pour l'environnement

Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non ciblés.

12.7. Autres effets néfastes**Indications générales**

non déterminé

Information supplémentaire sur l'écologie

Empêcher toute infiltration du produit dans le sol et l'écoulement dans les eaux et les égouts. Éviter les rejets dans l'atmosphère.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Déchets de résidus**

Code de déchets CEE

08 04 09*

déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Emballages contaminés

Code de déchets CEE

15 01 10*

emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Nom commercial : Cyanolit® 221 F

Version : 8 / CH

Date de révision: 09.12.2024

remplace la version : 7 / CH

Date d'impression 21.01.2026

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG/GGVSee	Transport aérien
14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport terrestre.	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport maritime.	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport aérien.

Information pour tous les modes de transport

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Respecter les dispositions pertinentes du Code des transports.

Autres informations

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non pertinent

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation ***

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

COV

COV (CH)

0 %

Remarque

Le produit contient un maximum de 3% de COV (CH).

Autres informations ***

Le produit contient des ingrédients inclus : dans la liste des substances candidates reportée dans l'annexe XIV du règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

Autres informations

Tous les composants sont inclus dans l'inventaire IECSC.

Tous les composants sont inclus dans l'inventaire ECL.

Tous les composants sont contenus dans l'inventaire TSCA ou exemptés.

Tous les composants sont inclus dans l'inventaire DSL.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'est réalisée pour ce préparation.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Classification et méthode utilisée pour la dérivation de la décision concernant la classification de mélanges conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 CLP :

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Skin Irrit. 2

H315

Méthode de calcul

Eye Irrit. 2

H319

Méthode de calcul

STOT SE 3

H335

Méthode de calcul

mentions de danger H-de la rubrique 2/3

EUH202

Cyanoacrylate. Danger. Colle à la peau et aux yeux en quelques secondes. À conserver hors de portée des enfants.

H315

Provoque une irritation cutanée.

H319

Provoque une sévère irritation des yeux.

H335

Peut irriter les voies respiratoires.

H360F

Peut nuire à la fertilité.

catégories de danger CLP de la rubrique 2/3

Eye Irrit. 2

Irritation oculaire, Catégorie 2

Repr. 1B

Toxicité pour la reproduction, Catégorie 1B

Skin Irrit. 2

Irritation cutanée, Catégorie 2

STOT SE 3

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique STOT

Nom commercial : Cyanolit® 221 F

Version : 8 / CH

Date de révision: 09.12.2024

remplace la version : 7 / CH

Date d'impression 21.01.2026

un., Catégorie 3

Service établissant fiche de données de sécurité

Department product safety

Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : ***

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Cette fiche de données de sécurité a été préparée conformément aux exigences suivantes : Règlement (CE) n° 1907/2006, Règlement (CE) n° 1272/2008, Règlement (CE) n° 2020/878.